

des compagnies à charte fédérale; ces problèmes ont été confiés à des comités spéciaux de la conférence et ces comités ont fait leurs rapports proposant l'adoption de certaines mesures législatives. Dans la suite ces mesures législatives ont été soumises à la Chambre. La conférence a discuté aussi les questions constitutionnelles, dans le but surtout de connaître l'attitude des diverses provinces; et le gouvernement fédéral a promis de donner son attention aux vues exprimées.

Je ne passerai pas en revue tout l'agenda, mais à mesure que le Parlement avancera sa besogne, le ministère pourra, à propos de tout ce qui y figure, soit en répondant à une question, soit en saisissant la Chambre d'un projet de loi, communiquer à la Chambre les questions discutées à cette conférence et l'attitude du Gouvernement à leur sujet.

Cependant il y a une question que je préfère discuter tout de suite; en effet, bien que mon honorable ami n'y ait pas insisté, elle a été débattue à la conférence et les journaux en parlent abondamment depuis; je veux dire la canalisation projetée du Saint-Laurent. A ce propos, je tiens à affirmer que mon honorable ami a raison quand il rappelle que j'ai déclaré que rarement le Parlement est saisi de questions plus importantes, à portée plus étendue, que celle du creusage du fleuve. La question comporte des aspects politiques, économiques, nationaux et internationaux, dont les ramifications sont des plus étendues; au nom du Gouvernement je dois dire que le ministère se rend parfaitement compte à quel point le projet réclame une étude attentive, et nous n'avons pas l'intention de trop précipiter l'étude des divers aspects du problème; toute démarche diplomatique à leur sujet ne sera faite qu'après la plus mûre réflexion.

Mon honorable ami fait remarquer que le discours du trône passe sous silence cette importante question. Il me permettra sans doute de lui signaler qu'il s'agit ici d'une question internationale. Si le problème est gros de conséquences, cela résulte en majeure partie de son aspect international et de la façon dont cet aspect international sera fixé. Mon honorable ami a l'habitude des grandes affaires et il sait parfaitement à quel point il faut les aborder avec circonspection; j'ose dire que la dernière chose qu'il ferait, la dernière chose que ferait tout homme d'affaires, en ce qui concerne ses propres intérêts, en présence d'un marché possible avec quelque autre intéressé, serait de révéler son jeu plus qu'il ne le faudrait absolument, avant d'avoir la certitude que ses négociations seraient couronnées de succès. Le Gouvernement a fait la plus minutieuse étude de ce grand projet. Il y a eu d'abord le rapport de la commission inter-

ationale; ce rapport dans la suite a été soumis à un tribunal mixte d'ingénieurs; les membres de ce dernier n'ont pu tomber d'accord sur certains détails qui ont dû conséquemment être déferés de nouveau à la commission. Aux Etats-Unis le gouvernement a nommé un conseil consultatif chargé d'éclairer l'administration sur la portée des conclusions du rapport qui leur était soumis; ce conseil consultatif a donné son avis au gouvernement américain et une certaine réclame a entouré l'avis du conseil. Notre gouvernement a aussi nommé une commission consultative. Elle s'est réunie le plus tôt possible après la présentation du rapport, avec ses annexes, du tribunal mixte d'ingénieurs, tout en allouant aux membres tout le temps voulu pour se familiariser avec le sujet. La commission passa quelque temps dans cette ville, examina divers aspects du problème, conféra avec le Gouvernement et nous accorda l'avantage de connaître ses vues et opinions. Entre autres questions sur lesquelles elle nous donna ses avis, il y a la forme appropriée de réponse à transmettre, selon elle, à une dépêche du gouvernement américain touchant cette question primordiale.

Je tiens à attirer votre attention sur un des avis contenus dans l'exposé présenté au Gouvernement par la commission consultative. C'est la conclusion du rapport qu'elle nous a soumis. Le passage est ainsi conçu:

Nous ajoutons l'avis que, vu la délicatesse des négociations internationales en jeu, il serait inopportun de publier notre rapport avant le moment où le gouvernement juge que sa publication ne sera pas préjudiciable aux intérêts canadiens.

Que l'Assemblée comprenne que voilà la raison, et l'unique raison, pour laquelle le Gouvernement n'a pas encore publié l'exposé des avis que lui a présentés la commission consultative. La commission elle-même, reconnaissant les nombreux aspects, au point de vue international, des avis donnés, a jugé inopportune la publication de son rapport à l'heure actuelle, et permettez-moi d'ajouter ceci et d'exprimer l'espoir que les honorables députés, le public en général et les journaux en particulier n'enchevêtrèrent pas cette situation de la plus haute importance en attribuant à la commission consultative des expressions d'opinions dont elle ne saurait avoir la moindre connaissance. Le rapport n'a pas été publié, et d'après ce que j'ai pu voir, quelques-uns des prétendus exposés de ce qu'il contiendrait sont, c'est le moins qu'on puisse dire, fort inexacts. Présentement, nous sommes à répondre à la dépêche de Washington nous demandant un énoncé de nos vues sur cette grande entreprise. Nous communiquons au gouvernement américain un exposé de notre

[Le très hon. Mackenzie King.]